



Litige avec employeur ne veut pas fournir attestation assedics

Par **BOISJOLY**, le **14/02/2008** à **10:36**

bonjour rnje suis très désespérée, voilà ma situation si vous pouviez m'éclairer rapidement, j'ai peur de me retrouver bientôt sans aucune indemnisationrrnrnEn congé parental jusqu'à mi-mars 2008, l'ADMR m'a appelé pour me proposer en décembre un emploi de service à la personne. J'ai donc appelé la CAF qui m'a dit que les indemnités de mon congé parental s'en trouveraient diminuées ce qui est normal donc de ce côté pas de souci.rnrnJ'ai donc signé un CDI avec mon employeur qui est donc la personne (et non l'ADMR) avec une période d'essai de 1 mois renouvelable 1 moisrrnrnJ'ai donc travaillé 10 nuits en décembre. J'ai bataillé pour être enfin rémunérée (je reçois mon chèque ce jeudi 14 février soit 2 mois après la fin de la mission!!), la personne est hospitalisée (mourante) et sa fille ne veut pas me fournir mon attestation assedics pour me donner congé..rrnrnMon congé parental s'arrête bientôt, je dois m'inscrire aux assedics, que va-t-il se passer????? est-ce que je vais pouvoir être indemnisée?rrnrnMerci de vos réponses, je suis très inquiète, nous vivons à 5 sur un seul salaire moyen et j'ai peur pour l'avenir si je ne retrouve pas de travail et si je ne peux percevoir les assedics du fait d'un employeur malhonnêterrnrnA bientôtrrnrnDelphine

Par **kingdom**, le **15/02/2010** à **22:29**

je suis dans le même cas, si quelqu'un peut m'aider! L'employeur n'a toujours pas donné la feuille assedic expresse (licenciement abusif, prud'homme en vue!) et ça fait plus d'un mois, je suis bloqué, je ne retrouve pas d'autre emploi, j'ai peur de la crise financière

Par **pepelle**, le **16/02/2010** à **19:43**

Bonsoir
Une seule solution : saisie en référé du conseil des prud'hommes pour obtenir vos documents de fin de contrat